

**ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)**

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Election des représentants des personnels au Conseil d'administration
Collège des BIATSS**

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

6 sièges à pourvoir

Inscrits : 1237 Votants : 850 Blancs ou nuls : 40 Suffrages exprimés : 810

Ont obtenu :

LISTE A :	Intersyndicale FSU-CGT-UNSA éducation – Ensemble contre la précarité	162	: voix
LISTE B :	Pour une université créative, ouverte et solidaire	284	: voix
LISTE C :	SNPTES	125	: voix
LISTE D :	Alternative	239	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	810	
Quotient électoral :	----- :	----- :	135
	Nombre de sièges à pourvoir	6	

Attribution des sièges au quotient : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 4$

Liste A	Intersyndicale	1	: siège	reste :	27
Liste B	Pour une université créative, ouverte et solidaire	2	: sièges	reste :	14
Liste C	SNPTES	0	: siège	reste :	125
Liste D	Alternative	1	: siège	reste :	104

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A	Intersyndicale	0	: siège
Liste B	Pour une université créative, ouverte et solidaire	0	: siège
Liste C	SNPTES	1	: siège
Liste D	Alternative	1	: siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

VAILLANT Dominique	Liste B
WOLF Benoît	Liste B
ROSENFELD Emily	Liste D
ROUSSEAU Juliette	Liste A
MEICHEL Pascal	Liste C
THIBAUT Emmanuel	Liste D

Article 3 : Conformément à l'article L712-3 du code de l'éducation, le mandat des élus prend effet à la date de l'élection du président de l'Université.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 18 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT